

**REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**  
Unité – Égalité - Paix

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**UNIVERSITE DE DJIBOUTI**

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN LOGISTIQUE ET TRANSPORT  
(CEALT)**

**Contrat de travail : N°001/CO/CEALT/IDA/2022**

**Titulaire : MOHAMED ABDILLAH I BRAHIM**

**Titre du Consultant: SUPERVISION ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR LE CEALT**

**Contrat à durée déterminée (CDD) : Neuf (9) mois.**

**Date de prise d'effet : 01 SEPTEMBRE 2022**

## CONSULTANT INDIVIDUEL

### CONTRAT POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR LE CEALT

N°002/CEALT/BM/CI/2022

#### ENTRE :

**Le Centre d'Excellence Africain pour la Logistique et le Transport (CEALT), représentée par Mr SOULEIMAN OMAR HOCH, Directeur du CEALT, agissant au nom et pour le compte du Centre d'Excellence Africain pour la Logistique et le Transport (CEALT), désigné ci-après sous le terme "Client", d'une part,**

Et d'autre part :

**Monsieur MOHAMED ABDILLAHI IBRAHIM, désigné ci-après sous le terme "Consultant",**

#### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la supervision des travaux de construction d'un hangar pour le CEALT, sis Faculté d'Ingénieurs de Djibouti, Campus de Balbala, Croisement RN2-RN5.

#### ARTICLE 2 : OBLIGATION DU CONSULTANT

##### 2.1 Obligation générales.

En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Consultant comme indiqué ci-après, ce dernier doit s'acquitter de ses prestations dans les règles de l'art et dans les délais impartis.

##### 2.2 Livrables contractuelles

- a) Etablissement des rapports mensuels d'avancement des travaux.

#### ARTICLE 3 : OBLIGATION DU CLIENT

Le Client doit payer au Consultant, au titre de cette prestation, le prix du contrat et toutes autres sommes dues au titre du contrat, et ce aux échéances et selon la modalité prévue au contrat.

#### ARTICLE 4 : VALEUR DU CONTRAT

Le montant du contrat s'élève à **Quatre Million Vingt Trois Mille Francs Djibouti (4 023 000 fdj)**.

#### ARTICLE 5 : FINANCEMENT

Les dépenses afférentes au présent contrat sont prises en charge par **le CEALT**.

#### ARTICLE 6 : MODE DE PAIEMENT

Les paiements se feront mensuellement sur prestation d'une facture et d'un rapport mensuel d'avancement des travaux

1. Montant forfaitaire mensuel brut de **447 000 FDJ**,
2. Les taxes représentent 15% des honoraires et seront retenues à la source par le Centre, pour un montant de **Soixante Sept Mille Cinquante Francs Djibouti (67 050 FDJ)**.
3. la rémunération mensuelle nette est de **Trois Cent Soixante Dix Neuf Mille Neuf Cent Cinquante Francs Djibouti (379 950 FDJ)**, les paiements sont effectués par règlement mensuel **au plus tard le 30** de chaque mois par virement bancaire sur le compte bancaire suivant :

**Titulaire du compte : MOHAMED ABDILLAH I BRAHIM,**

**Nom de la banque : SALAAM AFRICAN BANK**

**Numéro de compte : 21310151053**

**Code banque : 00016**

**Code agence : 10001**

#### ▪ ARTICLE 7 : APPROBATION ET DELAI CONTRACTUELLE.

Le délai d'exécution du présent contrat est de **9 mois** à compter de la date de notification au Consultant de l'ordre de service de démarrer les prestations pour la mission de supervision des travaux.

Le client doit, dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception des livrables, notifier au contractant son approbation concernant les rapports et les documents qu'il a reçu.

Le délai contractuel ne couvre que l'établissement des rapports mensuels d'avancement des travaux et leur remise à la maîtrise d'ouvrage il ne couvre aucun délai d'instruction par le client.

▪ **ARTICLE 8 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Tout différend survenant dans l'exécution du présent contrat et qui ne peut être réglé d'une autre manière est de la compétence exclusive du tribunal de justice conformément à la législation nationale.

**ARTICLE 9 : APPROBATION ET DATE D'EFFET DU CONTRAT**

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature.

**Djibouti, le 29 Août 2022**

**DIRECTEUR DU CEALT  
SOULEIMAN OMAR HOCH**

**LE CONSULTANT  
MOHAMED ABDILLAHI IBRAHIM**



# TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT

## I. Description du Projet

La Centre d'Excellence Africain en Logistique et Transport a lancé un projet de construction d'un hangar. Dans ce cadre il a été jugé nécessaire de recruter un consultant, qui l'assistera pour la supervision des travaux.

## II. Profil du poste

### Identification du rôle

**Désignation du rôle :** Ingénieur Civil

**Rattachement :**

**Hiérarchique :** Directeur du Centre.

**Fonctionnel :** Directeur du Centre.

### Missions

Conduite des études techniques de conception aboutissant à des plans de projet ;  
Participation à la constitution des DAO et à l'élaboration des TDR ;  
Superviser l'exécution des différents marchés et/ou consultation d'études et assurer leur réception technique.  
Veiller au bon déroulement des travaux dans le respect absolu des clauses contractuelles, de la réglementation en vigueur.

### Attributions Principales

#### Assistance à la passation des marchés.

Participer à l'élaboration des Dossiers d'appel d'offres et la constitution des dossiers techniques relatifs aux études (Géotechniques et topographiques de terrains, de lotissement, la VRD et les différents réseaux et Architecturales) et aux travaux de construction.

S'assurer, en collaboration avec le coordinateur que les TDR n'enfreignent pas les principes de passation de marchés (*Orientation de la commande, limitation de la concurrence, dissuasion de certains prestataires de répondre...*);

Participer à l'ouverture des offres et à l'analyse technique ;

Participer à la sélection des différents prestataires des études et des entrepreneurs (pour la construction) en fonction des critères retenus ;

#### Suivi de l'exécution des marchés d'études techniques

Participer à la conception d'un programme et valider sa faisabilité technique à travers les études techniques et les avant-projets (APS et APD) ;

Assurer le bon déroulement des travaux relatifs aux études géotechniques et topographiques des terrains ;

Assurer le bon déroulement des travaux relatifs au lotissement, à la voirie et réseaux divers (VRD) conformément à la réglementation en vigueur ;

Suivre les travaux des bureaux d'études en veillant à la bonne exécution des prestations conformément au cahier des charges de référence et suivant les règles de l'art et dans les délais impartis ;

Veiller à la bonne exécution des études architecturales conformément aux termes de

références (Etudes d'esquisse [ESQ], étude d'avant-projet [APS et APD], dossier d'exécution...);

Accompagner et superviser les prestataires dans l'exécution des travaux :

- *Participation au choix des matériaux,*

- *Participation à la réception d'ouvrage*

Assurer la clôture des marchés d'études et la participation à la constitution du dossier de règlement définitif en collaboration avec le coordinateur.

#### **Mise au point des travaux de construction**

Se conformer au phasage des travaux et de planification des travaux de construction ;

Veiller à la mise en place des chantiers et à l'implantation des plans et leur réception et approbation par le Directeur de l'UGP ;

Approuver la notification d'information de commencement des travaux de tous les maîtres d'œuvres sur chantier ;

Participer à la réception provisoire et définitive ;

Signaler tout problème ou litige relatif à l'exécution des travaux au coordinateur.

#### **Clôture et Réception des travaux**

Contrôler la réalisation des opérations préalables à la réception provisoire (conformité, les essais nécessaires : eaux, électricité, etc.) ;

Veiller à la planification des dates des réceptions provisoires et définitives des travaux de construction ;

Veiller à l'élaboration des PV de conformité des travaux ;

Participer à la réception définitive des travaux et participer à la constitution du dossier de règlement définitif en collaboration avec le coordinateur.

Signaler tout problème ou litige relatif à l'exécution des travaux au coordinateur.